

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2015

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 756

présenté par

M. Baupin, Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 10**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Afin de maîtriser les impacts sur les infrastructures électriques, le déploiement de ces points de charge se fait, sauf exception justifiée par des impératifs de service ou de sécurité, sur la base de bornes de recharge d'une puissance inférieure à 12 kilowatts. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le développement non maîtrisé de points de recharge rapide pourrait poser de nombreux problèmes sur le système électrique, en créant des appels de puissance très importants sur des réseaux parfois non adaptés, requérant des renforcements coûteux. Le sens de cet amendement est donc de permettre un développement basé essentiellement lente des véhicules électriques.